

TERRITOIRES
DU
RUANDA-URUNDI n°139/C.
N° 138/C

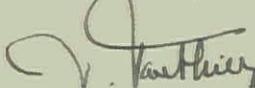
Ruhengeri, le 6 avril 1939

Copie pour information à Monsieur
l'O.M.P. à Usumbura sous le couvert
de Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

L'O.M.P.D. Vauthier

Réponse au n° Aff. 1468/R.M.P. 6966
du 24 mars 1939



1 ANNEXE formant
dossier

OBJET :

Commission rogatoire
Affaire 1468 -
R.M.P. 6966/Costermansville

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

J'ai l'honneur de vous transmettre en
annexe le dossier judiciaire à charge de Monsieur
CUYPERS - R.M.P. 6966/RUHENGERI-COSTERMANSVILLE, avec l'original
de la commission rogatoire.

Suite à la lettre 666/Justice en date du
20 février 1939, émanant de Monsieur le Chef du Parquet
du Ruanda-Urundi, je transmets à Monsieur l'Officier
du Ministère Public à Usumbura, tous les résultats de
mes investigations et devoirs ; c-à-d, mes procès-ver-
baux, tous les documents saisis et les concentrés de
pannages.

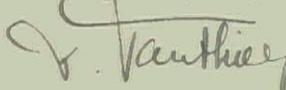
En exécution de votre mandat d'amener
en date du 24 mars 1939, Monsieur CUYPERS, après avoir
été interrogé par moi sur les points soulevés par vo-
tre commission rogatoire sus-mentionnée, a été dirigé
en date du lundi 3 avril 1939, sur Costermansville, via
Ngoma.

Pour vous permettre de connaître de quoi
il s'agissait, j'ai remis à Monsieur le Commissaire de
Police Badoux, une copie du dossier de cette affaire,
l'original devant vous parvenir par l'intermédiaire
de Monsieur l'Officier du Ministère Public à Usumbura.

Il en est de même pour les points d'or
trouvés par Monsieur l'Expert J. DEMOULIN.

Enfin, l'enquête menée à charge de Monsieur
Cuypers, a mis à la cause un indigène, le nommé RUKOMERA,
Antoine, clerc de Monsieur Cuypers; l'enquête vous sera
envoyée sitôt qu'elle sera terminée; toutefois, un point
d'or qui a été trouvé, lors des pannages effectués dans
la hutte de cet indigène, vous est envoyé, sous le cou-
vert de Monsieur l'O.M.P. à Usumbura; cependant, en même
temps que le dossier à charge de M. Cuypers, je vous en-
voie une partie des P.V. établis à charge de Rukomera,
Antoine, étant entendu que celui-ci a été incarcéré à
la prison de Ruhengeri, suite aux charges pesant contre
lui; il sera dirigé sur Costermansville, via Kigali Usum-
bura, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par Mon-
sieur le Chef du Parquet du Ruanda-Urundi.

L'Officier du Ministère Public
D. Vauthier



A Monsieur l'O.M.P. près le Tribunal de 1ère Instance à COSTERMANSVILLE



TERRITOIRES

Ruhengeri, le 6 avril 1939

DU

RUANDA-URUNDI

N° 140/C.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°.....

du.....19.....

1 ANNEXE formant
dossier.-

OBJET :

Commission rogatoire

Affaire 1468 -

R.M.P. 6966/Costermansville

1868/Ruhengeri.-

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

Suite aux instructions de la lettre 666/Just. en date du 20 février 1939, émanant de Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda-Urundi (me transmise par lettre 446/Just. du 22 février 1939 de M. le Résident du Ruanda), j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, les copies relatives à ce qui suit :

- 1° le dossier à charge de Monsieur CUYPERS et comprenant 44 pages numérotées de 1 à 44; il vous est envoyé sous le couvert de Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda;
- 2° un paquet contenant les points d'or trouvés, au cours de l'enquête à charge de Monsieur Cuypers; il vous est envoyé sous paquet séparé et recommandé, par la poste; ce paquet vous est envoyé directement, sans passer par Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda
- 3° Les concentrés de pannage qui se trouvent dans le même paquet que les points d'or.
- 4° Une malle contenant tous les documents saisis et appartenant à Monsieur Cuypers; cette malle comme pour le 2° vous est envoyé séparément, recommandé par la poste.

X X X

Suite au mandat d'amener lancé par le Parquet de Costermansville contre Monsieur CUYPERS (dont vous trouverez copie certifiée conforme dans le dossier judiciaire qui vous est envoyé celui-ci a été dirigé sur Costermansville, via Ngoma, en date du 3 avril 1939 (conformément aux instructions aux O.M.P. émanant de Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda-Urundi, et en date du 8 janvier 1939 - voir le 2ème cas); en outre, il a été remis copie du dossier judiciaire à Monsieur l'O.P. J. BADOUX (voir ma lettre 139/C. du 6 avril 1939 dont je vous envoie copie pour information).

X X X

Enfin, je me vois dans l'obligation de transmettre le dossier judiciaire sous couvert de Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda, un avis d'ouverture d'enquête judiciaire existant contre Monsieur Cuypers, celui-ci étant résident du Ruanda.

L'Officier du Ministère Public
D. Vauthier

A Monsieur l'Officier du Ministère Public à USUMBURA

: : : : =

Sous le couvert de Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda à KIGALI

: : : =